

ENVIRONNEMENT ■ La campagne se poursuit en Bocage bourbonnais

Faites l'inventaire des zones humides

Depuis 2019, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Allier aval conduit un inventaire des milieux humides sur son territoire afin d'accompagner les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, les collectivités, les porteurs de projets à les préserver et à les restaurer.

L'objectif de l'inventaire est d'aller vérifier, sur le terrain, le caractère humide des zones humides potentielles issues d'une étude de prélocalisation, grâce à l'analyse du sol et de la végétation.

Il ne s'agit pas d'une étude réglementaire : répertoriée ou non dans l'inventaire, toute zone humide concernée par un projet d'aménagement doit faire l'objet d'une délimitation au titre de la Loi sur l'eau.

Les premières campagnes d'inventaires ont d'ores et déjà permis de recenser près de 6.000 mi-



ZONE HUMIDE. Le bocage bourbonnais, riche en terres argileuses, est une région précieuse en termes de zones humides, qu'il convient d'identifier après un recensement.

lieux humides, soit une surface de près de 12.000 ha, sur 273 communes situées dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Cette année, l'inventaire se poursuit au nord du bassin Allier aval, sur le Bocage bourbonnais et Moulins Communauté

(dans l'Allier) et dans le Cher. Les communes concernées (en totalité ou en partie) sont les suivantes : Apremont-sur-Allier (Cher), Aubigny, Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Château-sur-Allier, Coulevre, Couzon, Cuffy (Cher), Franchesse, Gros-souvre (Cher), La Chapel-

le-Hugon (Cher), La Guerche-sur-l'Aubois (Cher), Le Veudre, Limoise, Lurcy-Lévis, Mornay-sur-Allier (Cher), Neure, Neuvy-le-Barrois (Cher), Pouzy-Mésangy, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Léopoldin-d'Augy, Saint-Plaisir, Sancoins (Cher), Théneuille, Valigny et Ygrande.

Ces communes seront prospectées entre mai et septembre 2024 (les dates plus précises seront disponibles sur le site internet du Sage Allier aval). Les cartes obtenues seront ensuite consultables en mairie avant d'être validées par la commission locale de l'eau du Sage Allier aval. ■

➔ **Pratique.** Pour plus d'informations, chacun peut se rapprocher de sa mairie, consulter le site internet du Sage Allier aval (www.sage-allier-aval.fr) ou contacter la chargée d'opération de l'étude (volodia.bouchard@eptb-loire.fr ou tél. 06.45.65.05.32).